

**FORMATION PREPARANT AU CERTIFICAT NATIONAL DE COMPETENCE « MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS » - mention Mesure judiciaire à la protection des majeurs**

**Année 2022/2023**

**Coordonnées personnelles :**

Nom ..... Prénom .....

Nom de jeune fille .....

Date de naissance .... / .... / .... Lieu de naissance .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone .....

E-mail .....

Situation actuelle :

- Demandeur d'emploi
- En emploi
- Etudiant
- Autre (préciser) : .....

**Si vous êtes demandeur d'emploi :**

N°identifiant : .....

E-mail du conseiller Pôle Emploi : .....

**Si vous êtes en emploi :**

Fonction exercée .....

Nom et adresse de l'employeur .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Télécopie .....

E-mail .....

Nom et coordonnées du responsable hiérarchique : .....

**Pour toute demande d'aménagement liée à une situation de handicap, prendre contact avec le référent handicap, Martine LAHITTE : [contact@apradis.eu](mailto:contact@apradis.eu) – 03 22 66 33 99**

**Si la formation est prise en charge directement par un organisme de financement :**

Nom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Télécopie .....

E-mail .....

**Adresse pour envoi de la convention et de la facture  
(Renseigner les champs ci-dessous uniquement si adresse différente du lieu de travail) :**

Nom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Télécopie .....

E-mail .....

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- ❑ Une copie recto/verso de la carte d'identité
- ❑ Une lettre **détaillée** exposant les motivations pour suivre la formation
- ❑ Une photo d'identité jointe au formulaire d'inscription (avec nom et prénom au dos)
- ❑ Un curriculum vitae présentant de façon **détaillée** la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la(les) formation-s initiale-s et continue-s<sup>1</sup>
- ❑ Les éventuelles demandes d'allègement et/ou de dispense accompagnées des éléments suivants : copies de diplômes, justificatifs d'expériences professionnelles qui légitiment cette demande
- ❑ Une copie des autres diplômes ou certificats de travail mentionnés dans le CV
- ❑ Une attestation de l'employeur ou fiches de poste précisant les fonctions et activités exercées et la durée
- ❑ Un chèque de 165 euros pour les frais d'inscription à la sélection à l'ordre de l'APRADIS.
- ❑ L'attestation de l'employeur vous autorisant à suivre cette formation

**Attention !**  
**Date limite du dépôt du dossier:**  
**20 juin 2022**

**Dossier à retourner à**  
APRADIS  
Mme Isabelle LEFEBVRE  
6 rue des Deux Ponts  
80000 Amiens

---

<sup>1</sup> Concernant les formations suivies, donnez des éléments de contenu en rapport avec l'exercice du métier MJPM ; concernant les expériences professionnelles, donnez des indications précises sur les types d'activités réalisés en rapport avec les métiers MJPM.

## CRITERES D'ADMISSION

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs doivent satisfaire à des conditions de moralité, d'âge, de formation certifiée par l'Etat et d'expérience professionnelle.

Pour pouvoir accéder à cette formation, les candidats doivent remplir les conditions définies à l'article D.471-3 du code de l'action sociale et des familles :

**Condition de diplômes :**

**Etre titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau 5** du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat à partir de l'accord sur l'Espace Economique Européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier **d'une ancienneté d'au moins trois ans** dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

**Conditions d'âge et d'expérience professionnelle :**

Pour les personnes souhaitant exercer à titre **individuel** : être âgé de 25 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.

Pour les personnes exerçant en tant que **préposé d'un établissement** : être âgé de 21 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.

Pour les personnes qui ont reçu **délégation d'un service tutélaire** pour assurer des mesures de protection des majeurs : être âgé de 21 ans à la date d'entrée en fonction.

### Synthèse formations diplômantes (Joindre les copies des diplômes)

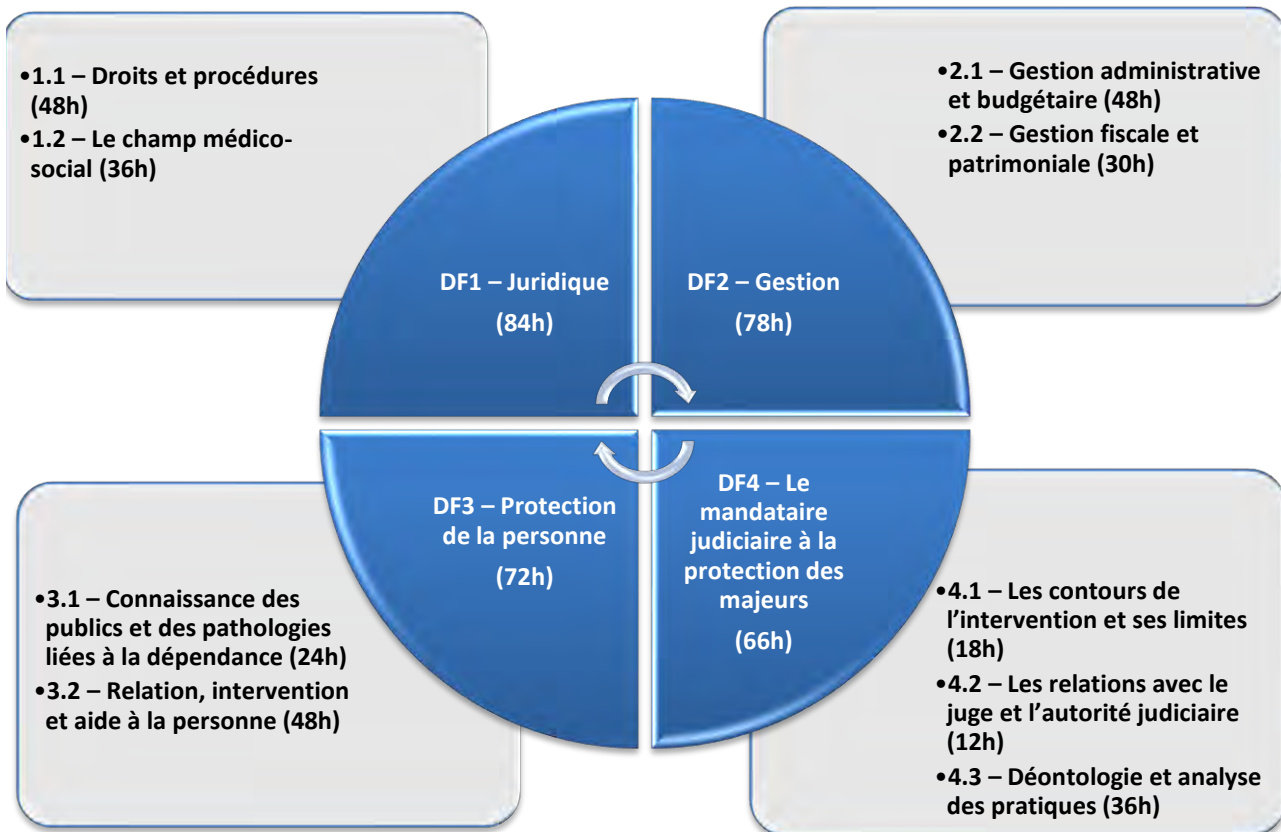
Diplômes	Dates

### Synthèse formations continues (Joindre les copies des attestations de formation)

Intitulés	Dates	Nombre d'heures

**Nombre d'années d'expérience en tant que MJPM :** \_\_\_\_\_

**PARCOURS COMPLET**  
**300 heures de formation**



### Critères d'allègement ou de dispense

Les personnes qui justifient, à leur entrée en formation, d'**une expérience professionnelle d'au moins 6 mois** dans le cadre d'une activité tutélaire sont **dispensées du stage pratique** (arrêté du 2 janvier 2009, art.4)

#### Liste des diplômes ouvrant droit à dispenses :

DIPLOMES (liste non exhaustive)	DISPENSES POSSIBLES
Certificat National de Tuteur au Majeur Protégé	1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 2.2 ; 3.1 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3
Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DE ASS)	1.2 ; 2.1
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DE ES)	1.2 ; 3.1
Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DE CESF)	1.2 ; 2.1
Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE)	1.2
Diplôme d'Etat d'Infirmier	3.1
Diplôme d'Infirmier en Psychiatrie	3.1
BTS en Economie Sociale et Familiale (BTS ESF)	1.2 ; 2.1
DUT ou BTS Carrières Sanitaires et Sociales	1.2
Minimum Licence d'Administration Economique et Sociale	1.1
Minimum Licence en Droit privé	1.1 ; 2.2
Minimum Licence en Droit public	1.1

#### Demande de dispense ou d'allègement

**Dispense** : autorisation de ne pas suivre les cours d'un module et de ne pas passer l'examen correspondant (validation automatique du module)

**Allègement** : autorisation de ne pas suivre les cours d'un module, mais obligation de passer l'examen correspondant.

**Dans le cadre de l'évaluation du DF4 (soutenance devant jury d'un mémoire de 20 à 30 pages), le candidat devra mobiliser l'intégralité des compétences et connaissances attendues dans tous les domaines de formation.**

**Peuvent bénéficier d'allègement-s**, les candidats ayant une expérience professionnelle de plus de trois ans acquise dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien directe avec le contenu de la formation (**joindre les justificatifs**). Les allègements prennent en compte l'expérience professionnelle des candidats, les formations diplômantes ou certifiantes, les formations continues, non diplômantes, en rapport avec le contenu de la formation. Cette prise en compte ne s'effectue que sur présentation de justificatifs.

<b>Demande de dispense ou d'allègement</b>	
<i>Cocher la case correspondante à votre choix et joindre tous les justificatifs</i>	
<b>Domaine de formation 1 : Juridique</b>	
Module 1.1 : droits et procédures	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Module 1.2 : le champ médico-social	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
<b>Domaine de formation 2 : Gestion</b>	
Module 2.1 : gestion administrative et budgétaire	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Module 2.2 : gestion fiscale et patrimoniale	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
<b>Domaine de formation 3 : Protection de la personne</b>	
Module 3.1 : connaissances des publics et des pathologies liées à la dépendance	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Module 3.2 : relation, intervention et aide à la personne	
<b>Domaine de formation 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs</b>	
Module 4.1 : les contours de l'intervention et ses limites	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Module 4.2 : les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Module 4.3 : déontologie et analyse des pratiques	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Stage (350h) <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> dispense

<sup>1</sup> Les personnes qui justifient, à leur entrée en formation, d'une **expérience professionnelle d'au moins 6 mois** dans le cadre d'une activité tutélaire sont **dispensées du stage pratique** (arrêté du 2 janvier 2009, art.4)

Signature du futur candidat

Fait à .....

Le .....

Signature de l'établissement (si financeur)

Fait à .....

Le .....